

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	A7
Fonds Régional d'Intervention, d'Etudes et de Promotion	251

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-4 et L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région.

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention de 400 € à Déclic Image de Legé (44 - Loire-Atlantique), pour l'organisation du concours photographique "Coupe de France Auteurs" qui se déroulera du 9 au 11 avril 2021 à Legé (annexe 1) ;

ATTRIBUE

une subvention de 2 500 € à l'association La voie des Choeurs (44 - Loire-Atlantique), pour l'organisation du festival de musique classique de Clisson qui s'est déroulé du 9 au 11 octobre 2020 à Clisson (annexe 2) ;

ATTRIBUE

une subvention de 500 € à l'association Axe Montoise (72 - Sarthe), pour soutenir l'association dans ses dépenses relatives à son projet de marché gastronomique Sarthois, annulé suite à la

crise sanitaire de 2020 ;

ATTRIBUE

une subvention de 5 000 € à l'Union des Associations de l'Outil en main (75 - Paris), pour l'organisation de l'évènement "Dis Monsieur, Dis Madame, dessine-moi un Jardin durable" qui se déroulera en fin d'année 2020 à Angers (annexe 3).

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 8 400 €.

AUTORISE

le caractère forfaitaire des aides attribuées à Déclic Image de Legé, l'association La voie des Choeurs, l'association Axe Montoise et l'Union des Associations de l'Outil en main.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Groupe LREM absent lors du vote.

REÇU le 17/11/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs